

***L'entente de principe est entérinée
par les policiers et policières de Montréal***

Montréal, le jeudi 10 août 2017 – La Fraternité est heureuse d'annoncer que l'entente de principe portant sur la convention collective et le régime de retraite pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2021 a été approuvée par ses membres. Le scrutin s'est tenu les 8, 9 et 10 août et 95,3% des votes exprimés l'ont été en faveur de l'entente. Le taux de participation a été de 80,1%.

« C'est une bonne entente pour les deux parties, une entente négociée, une entente *gagnant-gagnant* » a déclaré le président de la Fraternité, Yves Francoeur, qui ne fera pas d'autre commentaire compte tenu du processus toujours en cours à la Ville et à l'Agglomération de Montréal.

-30-

Source : Martin Desrochers
Directeur, recherche et communications
Fraternité des policiers et policières de Montréal
martind@fppm.qc.ca